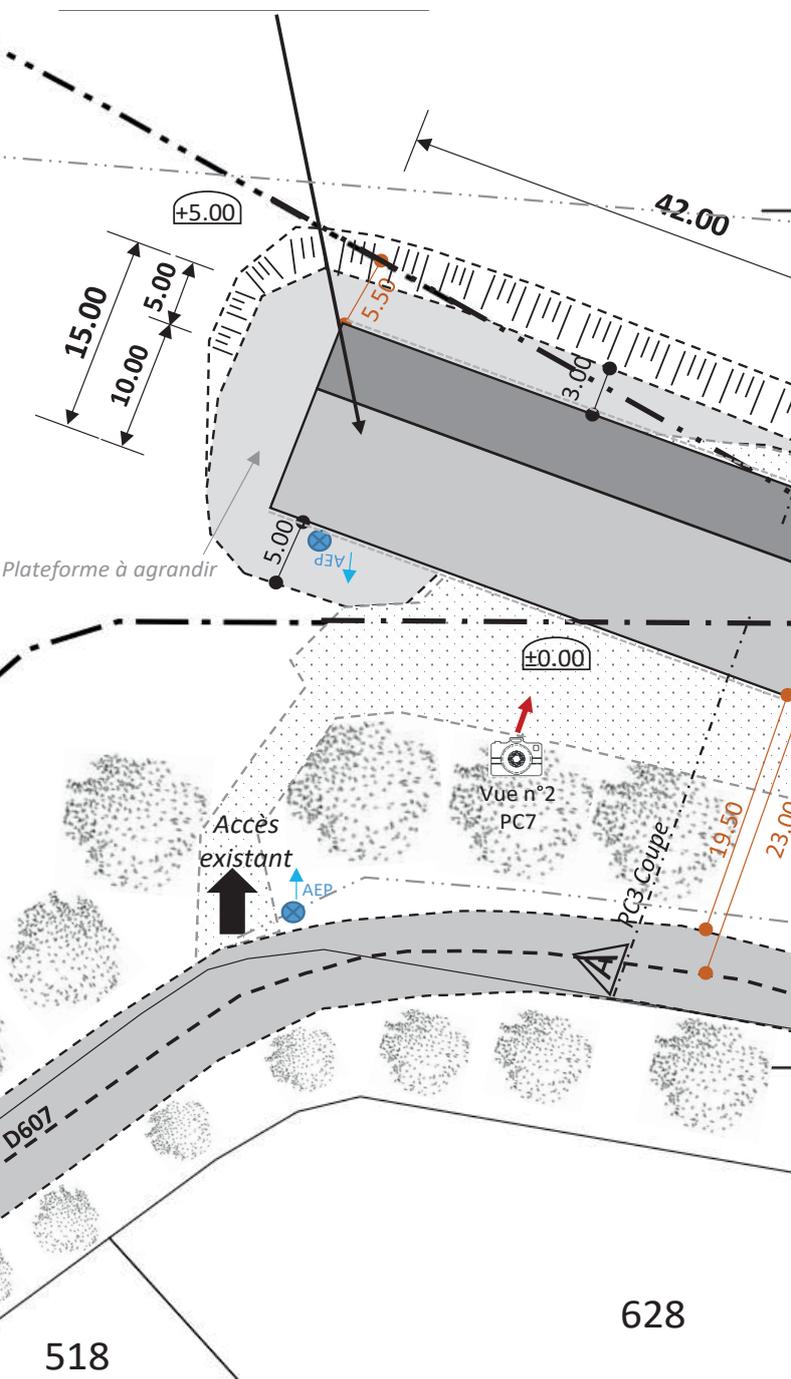


DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Réaliser le
dossier complet
et conforme
aux exigences
réglementaires



- Constituer le dossier de demande de permis de construire ou de déclaration préalable de travaux, pour un bâtiment agricole de moins de 800 m²
- Établir les plans
- Renseigner les documents officiels (CERFA, formulaire agricole...)

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les agriculteurs ayant un projet de moins de 800 m²

DEMANDE DE **PERMIS DE CONSTRUIRE** OU DE **DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX**



NOTRE ACCOMPAGNEMENT

- **Recueil des informations :**
implantation précise du bâtiment, dimensionnements, aspects réglementaires, prise de photos, choix des matériaux...
- **Montage du dossier complet et conforme aux attendus du service instructeur :**
formulaire CERFA, descriptif du projet, volet paysager, volet photographique et plans (situation, masse, coupe, façades)

1 visite sur l'exploitation agricole

Les PROAGRI

- **Connaissances de la réglementation et des spécificités du domaine agricole (Installations classées, gestion des effluents...).**
- **Interlocuteur privilégié de proximité**
- **Des conseillers experts en bâtiments d'élevage**

DOCUMENTS REMIS



Dans les 2 mois suivant la visite sur site

Dossier « prêt à être déposé » incluant :

- les exemplaires à déposer à la Mairie de la commune du site concerné, par l'agriculteur
- une copie pour l'agriculteur



Tarifs et conditions de vente sur demande

Votre interlocuteur

Yannick PELISSIER, Assistante
05 63 48 83 98
y.pelissier@tarn.chambagri.fr

www.tarn.chambre-agriculture.fr



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
TARN